

COLLOQUE

VENDREDI 16 FÉVRIER 2024

LA BASE, 3 RUE PIERRE ROCHE - 13004 MARSEILLE

DE LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE AU **DÉLIT** DE SOLIDARITÉ



Organisé par le Syndicat des avocats de France et les Avocats européens démocrates



AVOCAT·ES EUROPÉEN·NES DÉMOCRATES
PARÉZERÉN DEMOKRAT YËN EWROPAYË
AVRUPALI DEMOKRAT AVUKATLAR
EUROPÄISCHE DEMOKRATISCHE RECHTSANWÄLT·INNEN
ADVOCATS EUROPÉENS DÉMOCRATES
ABOGADOS Y ABOGADAS EUROPEOS DEMÓCRATAS
ΕΥΡΩΠΑΙΟΙ ΔΗΜΟΚΡΑΤΕΣ ΑΙΚΗΓΟΡΟΙ
AVVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI
EUROPESE DEMOKRATISCHE ADVOCATEN
EUROPEAN DEMOCRATIC LAWYERS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

Tél : 01 42 82 01 26 - saforg@orange.fr

www.lesaf.org

COLLOQUE

VENDREDI 16 FÉVRIER 2024 – LA BASE, 3 RUE PIERRE ROCHE – 13004 MARSEILLE

DE LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE AU DÉLIT DE SOLIDARITÉ : RÉPRESSIONS ET STRATÉGIES DE DÉFENSE

PROGRAMME

14H00 - 14H15

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

- Judith KRIVINE, présidente du Syndicat des avocats de France
- Bérénice BÖHLO, co-présidente des Avocats Européens Démocrates (AED)

14H15 - 14H45

DÉSOBÉISSANCE CIVILE : DE LA SURVEILLANCE À LA RÉPRESSION PAR L'ÉTAT

L'AFFAIRE TSUNAMI DEMOCRATIQUE

- Adrià FONT, Avocat membre de l'Association catalane pour la défense des droits de l'homme.

LE CAS DES GRÉVISTES DE LA FAIM EN TURQUIE

- Ruken GÜLAGACI, avocate turque, membre de l'Association des Avocats pour la Liberté l'association (ÖHD)

14H45 - 16H30

L'ÉROSION DES DROITS FONDAMENTAUX : PROCÉDURES BÂILLONS, INTERDICTIONS ADMINISTRATIVES

L'INSTRUMENTALISATION DES PROCÉDURES JUDICIAIRES

- Brigitte GOTHIERE, porte-parole et directrice de l'association L214 – association de défense des animaux

LE REGISTRE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN GRÈCE DANS LE DOMAINE DE L'ASILE ET DE LA MIGRATION

- Yiota MASSOURIDOU, avocate grecque, secrétaire générale de l'AED

LES DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT : RESTRICTIONS À LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET INTERDICTIONS ADMINISTRATIVES

- Gilberto PAGANI, avocat italien

LE RECOURS ABUSIF À L'ARSENAL JURIDIQUE « ANTI-SÉPARATISTE ET ANTI-TERRORISTE ».

- Ainoha PASCUAL, avocate au Barreau de Paris, l'affaire des Soulèvements de la Terre
- Albano DANTE, membre de Octuvre, journaliste

16H30 - 18H00

LA CRIMINALISATION DE LA SOLIDARITÉ

LA CRIMINALISATION DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DE MANIFESTATION

- Ümit BÜYÜKDAG, Turkish lawyer, secrétaire général de l'association turque des avocats progressistes (ÇHD)

SOLIDARITÉ AVEC LES MIGRATIONS : RÉPRESSION ET SECOURS

- Yiota MASSOURIDOU, avocate grecque, secrétaire générale de l'AED
- Gianluca VITALE, avocat italien

DU DÉLIT DE SOLIDARITÉ AU PRINCIPE DE FRATERNITÉ

- Cedric HERROU, agriculteur français

CONCLUSIONS

- Claire DUJARDIN, avocate au barreau de Toulouse



AVOCAT.ES EUROPÉEN.NES DEMOCRATES
PARÉZEREN DEMOKRAT YEN EWROPAYÉ
AVRUPALI DEMOKRAT AVUKATLAR
EUROPAISCHE DEMOKRATISCHE RECHTSANWALT_INNEN
ADVOCATS EUROPEUS DEMOCRATES
ABOGADOS Y ABOGADAS EUROPEOS DEMOCRATAS
ΕΥΡΩΠΑΙΟΙ ΔΗΜΟΚΡΑΤΕΣ ΑΙΚΗΓΟΡΟΙ
AVVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI
EUROPESE DEMOKRATISCHE ADVOCATEN
EUROPEAN DEMOCRATIC LAWYERS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE
Tél : 01 42 82 01 26 – saforg@orange.fr
www.lesaf.org

COLLOQUE

vendredi 16 février 2024
La Base, 3 rue Pierre Roche – 13004 MARSEILLE

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS SUR WWW.LESAF.ORG

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Appréhender les mécanismes de répressions dans le cadre des mouvements dit de désobéissance civile et de pénalisation du délit de solidarité

Elaborer des stratégies juridiques de défense pour la défense des militant.e.s et des organisations.

PÉDAGOGIE

Compétences visées : améliorer connaissances sur l'exercice professionnel des avocats dans le monde; savoir identifier les ressources textuelles garantissant l'indépendance et la liberté d'exercice des avocats

Public visé et prérequis: avocats, magistrats, associatifs, étudiants, grand public, aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : Témoignages, prr, des textes internationaux et des jurisprudences. Échange et partage d'expériences.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : La formation n'est pas sanctionnée par une évaluation des personnes participantes. En revanche, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : En cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant, nous vous invitons à nous contacter.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018.

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : 4 heures

Participation en présence :

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne et de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi.